Année 2014-2015

Délégué mode d'emploi

Des délégués pour quoi faire ?

Au sein de la classe	Au sein du collège
• réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées ; • aider et conseiller les élèves, être un médiateur ; • dialoguer avec les professeurs, le professeur principal ; • organiser l'entraide entre les élèves ; • animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre élèves ; • encourager les autres élèves à prendre des responsabilités.	• représenter la classe, être son porte parole au conseil de classe ; • être l'interlocuteur de la CPE et de la direction ; • participer à l'Assemblée générale des délégués et éventuellement au CA ; • informer la classe de la vie du Collège ; • être l'interlocuteur des parents d'élèves délégués.

Le délégué n'est pas :

- le « chef de la classe » ;
- le « percepteur » scolaire ;
- l'accompagnateur des malades à l'infirmerie.

Le délégué est :

- un élu, qui, a des **droits** liés à sa responsabilité : réunion, affichage, information ;
- un responsable qui a des **devoirs** vis-à-vis de sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle) et de la communauté scolaire.

Profil du délégué

Volontaire, motivé, c'est :

- un informateur qui collecte et diffuse l'information,
- un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnels du collège (direction, éducation, intendance),
- un animateur de sa classe et dans le collège,
- un intervenant au conseil de classe, à l'Assemblée générale des délégués, et éventuellement au Conseil de la vie collégienne
- un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours.

Formation des délégués

Les délégués reçoivent une formation au cours de l'année scolaire afin de les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation aborde notamment la préparation aux conseils de classe, la connaissance du collège et de son fonctionnement. Le programme complet est défini avec l'ensemble des délégués.

Sandrine DINTROUX, CPE